



AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 24-966

AVIS EST DONNÉ par la soussignée, Andréanne Tousignant, greffière adjointe à la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, que:

- 1- Lors de la séance ordinaire du 2 décembre 2024, le conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT 24-966** intitulé « Modifiant le règlement de zonage 04-620 ».
 - Le but du présent règlement est de modifier le règlement de zonage 04-620 et le plan de zonage 2/5 afin d'agrandir la zone à dominance résidentielle Ra.59 à même la totalité de la zone à dominance commerciale Cc.3 et d'y autoriser tous les usages déjà permis en zone Ra.59.
- 2- La MRC de La Haute-Gaspésie a émis un certificat de conformité à son schéma d'aménagement à l'égard de ce règlement en date du 11 décembre 2024.
- 3- Ce règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la loi.

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS, ce 13 décembre 2024.


Andréanne Tousignant
Greffière adjointe